

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1328 – 26.09.2025

Descriptif

Objet	Programme de transition écologique (PTE)
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres
Type de procédure	Ouverte
Mandat	Ingénieur chauffage
Honoraires	Le prix maximum par jour de travail pour un ingénieur spécialiste expérimenté est de CHF 870 TTC. Les offres dépassant le montant journalier maximum ne sera pas pris en compte
N° de publication sur simap.ch	23506-01
Date de publication sur simap.ch	17.09.2025
Délai de remise de l'offre	28.10.2025 16:30
Adjudicateur	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des bâtiments (OCBA), Service Achats et Contractualisation, Route des Jeunes 1A, Case postale 32, 1211 Genève 8
Organisateur	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal des bâtiments (OCBA), Service Achats et Contractualisation, Route des Jeunes 1A, Case postale 32, 1211 Genève 8
Communauté de soumissionnaires	Non autorisée
Sous-traitance	Non autorisée
Critères d'adjudication	Prix 30 % Compréhension de la problématique 20 % Références 20 % Qualifications 30 %
Notation du prix	Méthode T2
Notation du temps	Le temps n'est pas noté.
Comité d'évaluation	Stéphane Ortolan, DT, OCBA, chef de service ingénierie spécialiste projets Vladan Schroeter, DT, OCBA, directeur du service d'ingénierie et énergie Corinne Furer, DT, OCBA, spécialiste marchés publics Nicolas Salgado, Bativert SA, mandataire indépendant Suppléants : Stéphane Viquerat, DT, OCBA Lionel Lemaire, DT, OCBA Samantha Babel, DT, OCBA Yannick Moulin, Bativert SA

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

Le prix est noté selon la méthode T2, ce qui contrevient aux Recommandations cantonales de la CCMP qui préconisent la méthode Tmoyenne. Contacté par la CCAO, l'organisateur motive ce choix par l'impossibilité d'estimer le temps.

Le temps n'est pas noté, alors que le critère du prix est pondéré à hauteur de 30 %, ce qui contrevient aux recommandations de la CCAO.

La CCAO déplore non seulement le montant maximum du tarif journalier fixé à CHF 870.- TTC, soit environ CHF 108.-/h, mais aussi le principe même d'un plafonnement du tarif journalier. Contacté par la CCAO, l'organisateur motive ce choix par le fait qu'il s'agit d'une location de services (LSE) et non d'un mandat confié à un bureau d'ingénieurs. Dans le cas d'une LSE, l'ingénieur est entièrement détaché dans nos locaux, sous notre responsabilité et notre gestion, avec des charges fortement réduites pour le bureau d'origine. L'organisateur rappelle que les recommandations de la KBOB pour 2025 indiquent des taux horaires maximaux de CHF 150 à 180 HT pour des prestations de type mandat via un bureau d'études (kbob.admin.ch). En revanche, la CCT Location de services, qui régit la mise à disposition de personnel, prévoit une flexibilité tarifaire adaptée à ce modèle, avec des charges administratives allégées (swisstaffing.ch). Ainsi, le tarif journalier de 870 CHF TTC (environ 108 CHF/heure) est cohérent avec les pratiques du marché pour une LSE. La CCAO entend ces explications mais maintient sa position selon laquelle le tarif journalier ne devrait pas faire l'objet d'un plafonnement entraînant automatiquement l'élimination d'une offre.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur